

Mairie de CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

## Mairie de CHEVINAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 17 – Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

**Absents excusés** : Sophie DOURS.

**Date de convocation** : 14 mars 2024

#### **OBJET** : Reprise des concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon au cimetière communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal ; deux concessions perpétuelles ont été constatées en état d'abandon.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer des emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 et R. 2223-23.

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

Monsieur le Maire explique la procédure engagée par la commune :

- **Pour la tombe C9, de l'ancien cimetière communal** :
  - le procès-verbal de la première constatation de l'état d'abandon de concession perpétuelle a été dressé le 2 octobre 2020, en présence de Frédéric PAULOIS, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière, le lundi 5 octobre 2020 pour une durée de 1 mois, le lundi 16 novembre 2020 pour une durée de 1 mois, et enfin le lundi 28 décembre 2020 pour une durée de mois.
  - le procès-verbal de la deuxième constatation de l'état d'abandon de concession perpétuelle a été dressé le 9 janvier 2024, en présence de Frédéric PAULOIS, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière, le mercredi 10 janvier 2024 pour une durée de 1 mois.
- **Pour la tombe A11, de l'ancien cimetière communal** :
  - le procès-verbal de la première constatation de l'état d'abandon de concession perpétuelle a été dressé le 28 août 2020, en présence de Frédéric PAULOIS, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière, le lundi 31 août 2020 pour une durée de 1 mois, le lundi 12 octobre 2020 pour une durée de 1 mois, et enfin le lundi 23 novembre 2020 pour une durée de mois.
  - le procès-verbal de la deuxième constatation de l'état d'abandon de concession perpétuelle a été dressé le 9 janvier 2024, en présence de Frédéric PAULOIS, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ; affiché à la mairie et sur la porte du cimetière, le mercredi 10 janvier 2024 pour une durée de 1 mois.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui lui permettra ensuite de prendre les arrêtés individuels de reprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

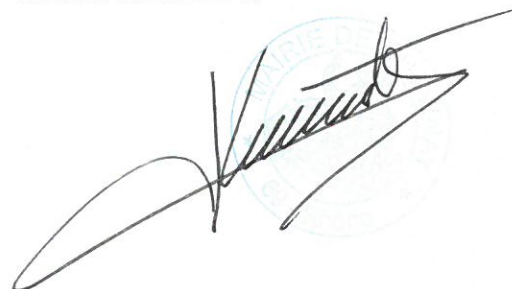
- **DÉCIDE** de reprendre les concessions perpétuelles en état d'abandon, C9 et A11, de l'ancien cimetière communal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leurs reprises dont elle assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- **DE REMETTRE** en service les terrains ainsi libérés, pour de nouvelles concessions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Richard CHERMETTE

*Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture*

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DE' at the top and '29000' at the bottom. The signature is a cursive script that loops around the right side of the stamp.